

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS NUIT DES MUSEES 2025

A l'occasion de la Nuit européenne des musées, le service patrimoine de la ville de Creil propose un jeu-concours le samedi 17 mai 2025 de 20h30 à 23h00.

Article 1 : l'organisateur du jeu

L'organisateur du présent jeu-concours est : la ville de Creil – Hôtel de ville – Place François Mitterrand, BP76, 60109 CREIL Cedex, représentée par son maire en exercice, madame Sophie DHOURY-LEHNER, autorisée aux présentes par la délibération du conseil municipal en date du 24 février 2025.

Article 2 : Le jeu

Le jeu est un questionnaire avec tirage au sort, récompensant 3 participants dont le bulletin aura été tiré au sort parmi les bonnes réponses. Les lots sont désignés à l'article 5 du présent règlement.

Article 3 : Le principe du jeu

Lors de la soirée, les joueurs devront répondre à une série de questions sur le thème de l'exposition temporaire « Quand musique rime avec céramique » organisée au musée Gallé-Juillet par le service patrimoine de la ville de Creil, en allant chercher des indices dans les salles du musée Gallé-Juillet.

Un tirage au sort déterminera les 3 gagnants parmi ceux qui auront les bonnes réponses.

Article 4 : Conditions de participation

Ce jeu sans obligation d'achat est réservé aux personnes majeures. Un seul bulletin sera admis par foyer (même nom, même adresse). Les bulletins de participation seront distribués par le personnel municipal le samedi 17 mai 2025 de 20h30 à 23h00.

Article 5 : Tirage au sort et remise des lots

Le tirage au sort organisé entre le 19 et le 23 mai 2025 au musée Gallé-Juillet de Creil, désignera parmi les bonnes réponses et dans l'ordre chronologique, les gagnants du 3^{ème} au 1^{er} prix. Les gagnants, informés par courrier, retireront leurs lots au musée Gallé-Juillet, place François Mitterrand à Creil, munis d'une carte d'identité, dans un délai de 2 mois à compter du 2 juin 2024.

Article 6 : Désignation des lots

- 1^{er} prix : des produits en lien avec les collections du musée, d'une valeur de 50 €.
- 2^{ème} prix : des produits en lien avec les collections du musée, d'une valeur de 25 €.
- 3^{ème} prix : des produits en lien avec les collections du musée, d'une valeur de 25 €.

Article 7 : Modalités d'organisation

Les bulletins de participation devront être déposés dans l'urne située devant le musée Gallé-Juillet, samedi 17 mai 2025 avant 23h00.

Article 8 : Exclusions

Les agents municipaux du service patrimoine et leurs conjoints ainsi que les élus locaux ayant pour délégation la culture et leurs conjoints ne pourront pas participer à ce jeu concours.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement sera affiché devant le musée Gallé-Juillet de Creil le samedi 17 mai. Il sera mis à la disposition des participants sur simple demande.

Article 10 : Protection des informations personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les représentants légaux des participants au jeu disposent d'un droit d'accès et de modification aux informations des concernant communiquée à l'organisateur sur les bulletins de participation.

Article 11 : Loi applicable

Le présent règlement peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.